

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 juin 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT Adjoints et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mmes et MM. Marie LEGENDRE (pouvoir à Jacky JOANNIS), Daniel CRENÉ (pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Daniel MARMAGNE (pouvoir à Geneviève SCHAAP), Béatrice TAILLANDIER (pouvoir à Christian DEUILLET).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15

Il signale que ce conseil est le dernier avant la période estivale. En souhaitant à chacun du repos et l'objectif de rentrée : poursuivre le travail engagé et développer les nouveaux projets.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur le maire signale aux élus que Daniel CRENÉ est absent car il participe à un camp de jeunes organisé par la ville de Föhren.

Le procès-verbal du 22 mai 2017 n'apporte aucune observation, il est adopté.

Monsieur le maire consulte les membres du conseil pour la modification de l'ordre du jour avec la proposition de délibération suivante :

ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Robert BIDEAU

L'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-Bourgogne-Franche-Comté a pour objet le développement de services numériques, et est constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne
- Le Conseil général de la Côte d'Or
- Le Conseil général de la Nièvre
- Le Conseil général de la Saône-et-Loire
- Le Conseil général de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne

Le Groupement d'Intérêt Public e-Bourgogne-Franche-Comté est régi par :

- sa [convention constitutive](#) adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un [arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel](#),
- la loi [n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit](#).

L'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2017.

Le montant annuel de l'adhésion pour la commune de Monéteau s'élève à 5 469€.

Pour l'année 2017, le montant sera calculé au prorata temporis avec un droit d'entrée de 50 € pour la première année uniquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADHERER au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- DE DESIGNER Monsieur Robert BIDEAU, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Daniel CRENE, en tant que membre suppléant.
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le maire explique le fonctionnement de cette plateforme et les avantages de limiter les documents papiers et réduire les délais de traitement des mandats.

C. DEUILLET confirme que le délai d'émission d'un mandat est de 20 jours et le Trésor Public doit le traiter dans les 10 jours ; or, à la trésorerie d'Auxerre, le traitement peut varier de 30 jours à 4 mois.

FINANCES - Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les Minots » pour la saison 2017-2018

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibérations du 3 novembre 2014 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Minots ».

Considérant l'examen des tarifs du service d'accueil de loisirs sans hébergement « Les Minots »,

Monsieur le Maire présente les tarifs pour la saison 2017-2018 détaillée dans le tableau ci-dessous :

	T1		T2		T3	T4	T5
Quotient familial	QF < 500		500 ≤ QF < 670		670 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 1000	1000 ≤ QF
	CAF avec ATL	Sans ATL	CAF avec ATL	Sans ATL			
Demi-journée	2.15 €	2.75 €	2.40 €	3.00 €	3.25 €	3.50 €	4.00 €
Repas	3.45 €	3.45 €	3.45 €	3.45 €	3.45 €	3.45 €	3.45 €
Demi journée avec repas	5.60 €	6.20 €	5.85 €	6.45 €	6.70 €	6.95 €	7.45 €
Journée avec repas	5.15 €	8.85 €	5.65 €	9.35 €	9.85 €	10.35 €	11.35 €
Forfait semaine	23.25 €	41.75 €	25.75 €	44.25 €	46.75 €	49.25 €	54.25 €
Camps		116.00 €		124.00 €	133.00 €	167.00 €	176.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les tarifs communaux de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Minots »
- DE DECIDER que lesdits tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

FINANCES - Délibération fixant les tarifs de l'école de musique pour la saison 2017-2018

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu les délibérations du 4 juillet 2016 fixant les tarifs de l'école de musique,

Considérant l'examen des tarifs pour la saison musicale 2017-2018, Monsieur le Maire présente les modifications des tarifs de l'école de musique détaillées dans le tableau ci dessous.

Ecole de musique	Tarifs 2017-2018
	tarif trimestriel (soit trois trimestre pour un an)
Éveil Musical (1heure collectif)	70 € par trimestre (210€/an)
jeune public -5 ans	
Initiation Musicale (1 heure collectif éveil musical + 30 ' indiv)	87 € par trimestre (261€/an)
jeune public 6 ans	
Formation musicale & instrumentale 30 minutes (1er et 2e cycle) (30 ' indiv + 1h formation musical collective)	
A partir de 7 ans	
1er enfant	138 € par trimestre (414€/an)
Tarif réduit : 2e enfant, ou 2e instrument, ou accompagnant un adulte	105 € par trimestre (315€/an)
Formation musicale & instrumentale 45 minutes (préparation examen) 2e cycle (45' indiv + 1h formation musicale collective)	
A partir de 7 ans	
1er enfant	162 € par trimestre (486€/an)
Tarif réduit : 2e enfant, ou 2e instrument, ou accompagnant un adulte	120 € par trimestre (360€/an)
Formation musicale seule (1h formation musicale cours collective)	70 € par trimestre (210€/an)
Cours adulte instrument (30 minutes de cours individuel)	156 € par trimestre (468€/an)
Chorale jeunes	20 € par trimestre
Orchestre, atelier jazz, musique de chambre, atelier cuivres, atelier musiques actuelles	110 € par an
Orchestre, chorale, atelier jazz, musique de chambre, atelier de cuivres, atelier musiques actuelles	Gratuit pour les inscrits
Location instrument	45 € par trimestre (135 €)
Atelier découverte cuivre	30 € par trimestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'ACCEPTER les tarifs communaux de l'école de Musique détaillés ci-dessus,
- DE DECIDER que lesdits tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Voix POUR : 26 CONTRE : ABSENTION :

S. LE CANN étant sorti de la salle, il ne prend part au vote.

FINANCES – Tarifs municipaux 2017-2018 – Adhésion à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Zone Ados

Rapporteur : Daniel CRENE

VU la délibération du 4 juillet 2016 fixant les tarifs de la section Zone Ados à compter du 1^{er} septembre 2016,

CONSIDERANT l'examen des tarifs de l'accueil de loisirs Zone Ados, Monsieur le Maire présente les tarifs (inchangés) pour la saison 2017-2018 détaillés dans les tableaux ci-dessous :

TARIFS de l'adhésion A.L.S.H Zone Ados EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5
QF	QF < 500 €	500 € ≤ QF < 670 €	670 € ≤ QF < 800 €	800 € ≤ QF < 1000 €	QF ≥ 1000 €
Tarifs	2.75 €	3 €	3.25 €	3.50 €	4 €

Coût d'Activité = CA (transport, entrée, matériel, prestation... / hors encadrement animateur), coût par jeune et par activité

	T1	T2	T3	T4	T5
Coût d'activité \ Quotient familial (QF)	QF < 500 €	500 € ≤ QF < 670 €	670 € ≤ QF < 800 €	800 € ≤ QF < 1000 €	QF ≥ 1000 €
CA 1 = 0 € (hors animateur)	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €
0 € < CA 2 ≤ 9,99 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,50 €	4,00 €
10 € ≤ CA 3 ≤ 14,99 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	8,00 €
15 € ≤ CA 4 ≤ 19,99 €	8,25 €	9,00 €	9,75 €	10,50 €	12,00 €
20 € ≤ CA 5 ≤ 24,99 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	16,00 €
25 € ≤ CA 6 ≤ 29,99 €	13,75 €	15,00 €	16,25 €	17,50 €	20,00 €
30 € ≤ CA 7 ≤ 34,99 €	16,50 €	18,00 €	19,50 €	21,00 €	24,00 €
35 € ≤ CA 8 ≤ 39,99 €	19,25 €	21,00 €	22,75 €	24,50 €	28,00 €
40 € ≤ CA 9 ≤ 44,99 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €	28,00 €	32,00 €
45 € ≤ CA 10 ≤ 49,99 €	24,75 €	27,00 €	29,25 €	31,50 €	36,00 €
50 € ≤ CA 11 ≤ 59,99 €	30,25 €	33,00 €	35,75 €	38,50 €	44,00 €
60 € ≤ CA 12 ≤ 69,99 €	35,75 €	39,00 €	42,25 €	45,50 €	52,00 €
70 € ≤ CA 13 ≤ 79,99 €	41,25 €	45,00 €	48,75 €	52,50 €	60,00 €
80 € ≤ CA 14 ≤ 89,99 €	46,75 €	51,00 €	55,25 €	59,50 €	68,00 €
90 € ≤ CA 15 ≤ 99,99 €	52,25 €	57,00 €	61,75 €	66,50 €	76,00 €
100 € ≤ CA 16 ≤ 129,99 €	66,00€	72,00€	78,00€	84,00€	96,00€
130 € ≤ CA 17 ≤ 169.99 €	85.25€	93€	100.75€	108.50€	124€
170 € ≤ CA 18 ≤ 200 €	99 €	108 €	117 €	126 €	144€

Pour ce qui concerne les activités revêtant un caractère particulier, et donc une budgétisation exceptionnelle, une délibération spécifique sera ponctuellement proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER ces tarifs municipaux de l'accueil de loisirs Zone Ados, pour application au 1^{er} septembre 2017.

FINANCES - Délibération fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibération du 4 juillet 2016 fixant les tarifs des services périscolaires.

Considérant l'examen des tarifs des services périscolaires, Monsieur le Maire présente les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Quotient Familial Temps D'accueil	QF < 500	500 ≤ QF < 670	670 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 1000	1000 ≤ QF	Majoration en cas de retard d'inscription
Accueil du matin	1.00 €	1.05 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €	3.00 €
Pause méridienne	3.45 €					4.50 €
NAP	0.50 €					
EMS	0.50 €					
Accueil du soir	1.00 €	1.05 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €	3.00 €
Mercredi après midi	2.75 €	3.00 €	3.25 €	3.50 €	4.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les tarifs communaux des services périscolaires détaillés ci-dessus,
- DE DECIDER que lesdits tarifs seront applicable à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le maire évoque la situation actuelle compte tenu de la position de Monsieur le Président de la République concernant l'organisation des rythmes scolaires. Suite aux derniers communiqués, l'Etat laisserait le choix aux communes de poursuivre ou non les NAP dès l'année 2017/2018. Certaines communes ont souhaité arrêter immédiatement et reviendront à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.

Monsieur le maire donne un avis pour la commune de Monéteau tout en développant trois arguments :

- ***nécessité de faire un bilan avant de prendre une décision car l'Etat apporte une aide de 20 000 € environ qui est reconduite pour 2017/2018.***
- ***majoritairement les activités sont très appréciées des familles et des enfants vu le taux de participation ; de plus, il y a eu l'achat d'un logiciel qui permet la gestion du péri et de l'extra-scolaire. D'autre part, les enseignants sont favorables au retour de la semaine de 4 jours.***
- ***faire une enquête auprès des familles afin de connaître l'avis des familles mais si l'Inspection Académique décide de revenir à la semaine de quatre jours, les communes n'auront pas le choix.***

Monsieur le maire propose donc de poursuivre la semaine de quatre jours et demi pour l'année scolaire 2017/2018 afin de se laisser le temps de la réflexion, de voir les obligations imposées par l'Etat et les propositions seront soumises au conseil dans l'année à venir. Il souhaite avoir tous les éléments qu'ils soient financiers ou organisationnels afin de faire le bon choix pour le bien être des enfants

S. LE CANN pense qu'il faut être ouvert et dit que cela n'a pas toujours été le cas de Monsieur le maire (réunion refusée il y a deux avec les parents d'élèves). Il évoque une irrégularité dans l'organisation des NAP, un manque de souplesse pour la garde du soir due aux activités et le refus d'organiser de l'étude surveillée. Il évoque l'impossibilité pour certaines familles et lui personnellement, de ne pas pouvoir être présent pour récupérer son enfant à 16h00 ni même à 17h30.

Monsieur le maire s'insurge vis-à-vis de ces éléments mensongers car il n'a jamais refusé de rencontrer qui que ce soit ; de plus, l'accueil est ouvert voir même étendu à 18h30 quant à l'organisation de l'étude surveillée : ceci n'est pas du ressort de la commune mais il n'y avait plus d'enseignants volontaires pour assurer ce service (sachant que les enseignants sont rémunérés par la commune pour ce service). D'autre part, les activités sont tout à fait conformes à la loi car il y a eu, tout d'abord l'acceptation de l'IEN puis le contrôle de la CAF.

C. DEUILLET rectifie les propos de S. LE CANN car le mode de garde des enfants est assez ouvert puisque l'accueil des parents se fait jusqu'à 18h30. Il fait remarquer que la commune ouvre encore la possibilité de faire l'étude surveillée puisqu'il y aura au point suivant la délibération fixant les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2017/2018.

S. LE CANN se réjouit que l'on prenne en considération le bien-être des enfants et qu'une enquête sera proposée aux familles.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une enquête de satisfaction sur la continuité des NAP et non sur l'étude surveillée, celle-ci n'étant pas du ressort communal. Il rappelle que des enquêtes ont déjà été proposées aux familles sur d'autres sujets.

C. MOREL fait part de sa participation aux conseils des écoles JJ Rousseau et La Commanderie mais cette question concernant l'étude après l'école n'a jamais été soulevée donc il trouve la position de S. LE CANN un peu exagérée. Le ressenti vis-à-vis des NAP est très satisfaisant.

Monsieur le maire lève la séance pour donner la parole à la secrétaire qui informe que des enquêtes sont envoyées aux familles sur divers sujets mais que malheureusement le nombre de réponses ne dépasse pas les 10%.

Monsieur le maire reprend la parole en évoquant la Journée « Portes Ouvertes » des cantines qui a eu lieu le samedi 24 juin : très peu de participation des familles.

Une demande a été faite pour la participation de certaines familles au déjeuner avec les enfants en cantine : la municipalité y est favorable.

S. LE CANN reproche qu'aucun système n'a été mis en place pour les familles qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants à 16h00 et qui ne souhaitent pas les inscrire aux NAP car ses horaires de travail ne lui permettent pas contrairement à certaines catégories professionnelles dont les fonctionnaires.

C. DEUILLET répond que bien que fonctionnaire, lui non plus ne peut pas être présent à 16h00 de même qu'à 17h30. Il constate que la garderie donne satisfaction aux familles puisque les enfants

peuvent faire leurs devoirs sous la surveillance des animateurs. Il évoque la kermesse de l'école Victor Hugo qui a permis aux enfants de féliciter les animateurs.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Monéteau a respecté au maximum les consignes de l'Etat en développant avec beaucoup d'énergie des activités ludiques et diversifiées, tout cela adapté au rythme de l'enfant.

A. GUIBLAIN pense qu'il ne faut pas tout mélanger NAP, pause méridienne, etc...mais demande à S. LE CANN de participer aux commissions afin d'échanger sur ces sujets ; d'autre part, il n'y a aucun mauvais retour des familles et des enfants sur ce fonctionnement. Les élus sont prêts à entendre les remarques mais faut-il encore qu'elles leurs soient soumises.

C. MOREL interpelle S. LE CANN sur ses réflexions agressives sur les fonctionnaires et lui rappelle que la séance de conseil municipal n'est pas faite pour régler ses problèmes personnels.

FINANCES - Délibération fixant les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2017-2018

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibération du 4 juillet 2016 fixant le tarif de l'étude surveillée.

Monsieur le Maire présente les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2017-2018.
Le tarif est fixé à 1.70 € par séance d'étude surveillée. (tarif inchangé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DECIDER que le tarif est fixé à 1.70 € par séance d'étude surveillée à compter du 1^{er} septembre 2017.

FINANCES – Subventions 2017 – CCAS et Caisse des Ecoles

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est proposé d'arrêter le montant des subventions suivantes inscrites au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Monéteau d'une subvention de 36 300,00 euros et à la Caisse des Ecoles de 5 300,00 euros

FINANCES – Subventions exceptionnelle 2017 – Ultrarunning Association

Rapporteur : Daniel CRENE

Par courrier en date du 18 avril 2016, l'association Ultrarunning a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle permettant de soutenir le tour du monde en course à pied réalisé par Serge Girard.

La demande initiale portait sur deux années et consistait à supporter en 2016 l'étape dans la commune et à aider à l'organisation d'une conférence en 2017 pour les enfants et adultes au retour du Tour du Monde.

Monsieur l'adjoint aux Finances soumet cette sollicitation au débat et suggère d'octroyer une aide exceptionnelle de 750 euros en 2017 afin de permettre la réalisation de cette conférence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER d'octroyer une subvention exceptionnelle de 750 euros à Ultrarunning Association pour l'année 2017

FINANCES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'APPOIGNY pour l'année 2015/2016

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la participation forfaitaire et propose de retenir **87.33 €** par an et par enfant, pour :
 - * trois élèves de Monéteau scolarisés à Appoigny pour l'année 2015/2016
 - * un élève de Sougères sur Sinotte scolarisé à Appoigny pour l'année 2015/2016
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions,
- DE RAPPELLER que des crédits sont ouverts au budget 2017.

AFFAIRES SCOLAIRES - Indemnité de classe de neige

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte, ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ALLOUER une indemnité de 125 euros à M. CORBERAND, école Victor Hugo

SERVICES TECHNIQUES - Convention avec ORANGE pour les travaux de dissimulation de réseaux de la rue de Gurgy

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau a engagé des travaux dans la rue de Gurgy avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) pour l'enfouissement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Dans ce cadre, il est envisagé que la société Orange réalise des travaux de câblage pour mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

La commune de Monéteau apportera une participation financière de 18 %, soit 819,01 € net sur un montant total de 4 550,04 € net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Le Maire à signer la convention avec Orange, relative à ce projet.

URBANISME – Avis sur le dossier d’enquête publique relatif au projet éolien BEL AIR SUD

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par courrier en date du 5 mai 2017, Monsieur le Préfet de l’Yonne nous a transmis le dossier d’enquête publique relatif à l’exploitation d’un parc éolien sur le territoire des communes de Beine et de Venoy, présenté par la SAS CEPE BEL AIR SUD – RES Group.

Ce dossier est en consultation du mardi 6 juin au jeudi 6 juillet 2017 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier avant le vendredi 21 juillet 2017.

Le projet éolien de BEL AIR SUD consiste en la création d’un parc éolien à 7 km à l’ouest d’Auxerre et à 4 km à l’est de Chablis sur les communes de Beine et Venoy. Ce parc est composé de 5 éoliennes et s’inscrit dans un projet global nommé BEL AIR et co-développé par les sociétés RES et WEB. La deuxième unité nommée BEL AIR NORD sera composée de 4 éoliennes sur les communes de Lignorelles et Bleigny-le-Carreau.

Les 9 éoliennes auront une puissance totale de 32,4 MW dont 18 MW alloués au parc éolien BEL AIR SUD, objet de l’enquête publique en cours.

L’avis de l’autorité environnementale représentée par la DREAL Bourgogne - Franche-Comté mentionne que le dossier d’étude d’impact est complet et que les effets du projet sont analysés pour l’ensemble des thématiques environnementales.

La DREAL indique que la société RES a recherché une implantation limitant les impacts potentiels du projet sur les milieux naturels en privilégiant les parcelles cultivées.

Concernant les oiseaux, le projet se situe dans le couloir de migration de la Grue cendrée. A ce sujet, l’autorité environnementale a estimé que les modalités de mise en œuvre des mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation des impacts) ne paraissent pas adaptées compte tenu des enjeux du secteur d’études, notamment dans la gestion du risque de collision en période de brouillard. Suite à cette remarque la société RES a répondu, en complément à son dossier, qu’elle s’engageait à arrêter les éoliennes pour des conditions de visibilité inférieures à 500 m à hauteur de rotor pendant les périodes de migration de la Grue cendrée.

Concernant les chiroptères, le secteur d’implantation est sensible car il compte 17 espèces de chauve-souris sur les 23 identifiées en Bourgogne. La société RES s’est engagée à mettre en place un bridage des éoliennes situées à proximité des lisières de forêt. La DREAL a estimé que cette mesure n’était pas suffisamment conservatoire au regard des enjeux chiroptérologiques élevés sur la zone d’étude. En réponse à cette remarque la société RES s’est engagée à assurer un bridage sur deux autres éoliennes, à réaliser un suivi d’activité en nacelle en continu sur la période d’activité des chiroptères.

Une étude de l’impact visuel a aussi été menée s’appuyant sur des photomontages, avec compléments de vues demandés par la DREAL. Les 53 photomontages réalisés permettent d’apprécier l’impact de ce projet et le fait qu’il n’y a pas de sentiment de densification des éoliennes dans le paysage. L’habitation la plus proche des éoliennes se situe à environ 820 m alors que la réglementation autorise une distance minimale de 500 m.

A la lecture des conclusions de l’avis de l’autorité environnementale et des éléments de réponse apportés par la société RES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de :

- DONNER un avis favorable au projet d’exploitation du parc éolien BEL AIR SUD, présenté par la SAS CEPE BEL AIR SUD – RES Group, sur le territoire des communes de Beine et de Venoy.

URBANISME – Vente de la parcelle BE 299 (Avenue du Luxembourg) à la société AIR LIQUIDE

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la demande de la société AIR LIQUIDE, représentée par Monsieur CAVELIUS, en date du 26 janvier 2017, d'acquisition de la parcelle BE 299 (3 609 m²), appartenant à la Commune Avenue du Luxembourg, dans le cadre de l'installation de stations de remplissage de camions au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

CONSIDERANT que la parcelle en question se situe en zone UE du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT l'estimation de France Domaine en date du 26 juin 2017, de la valeur vénale de la parcelle BE 299 à environ 8 €/m² ;

CONSIDERANT les coûts d'extension des réseaux nécessaires à la viabilisation du terrain à hauteur de 65 000 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DECIDER la vente de la parcelle BE 299 (3 609 m²) à environ 26,04 €/m² soit 94 000 € HT à la Société AIR LIQUIDE
- DE PRECISER que tous les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout compromis ou acte de vente à intervenir.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

MARCHES PUBLICS – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant TTC
TELECOMMUNICATIONS ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS TELEPHONIE FIXE, TELEPHONIE MOBILE ET ACCÈS INTERNET		
Lot 1 : Téléphonie fixe et internet	Orange	75 488,84 € (pour 4 ans)
Lot 2 : Téléphonie mobile	SFR	9 145.73 €
Location de matériel de terrassement, de manutention, de petit matériel et de petit matériel à air comprimé. Année 2017 à 2019	SOLOMAT	Marché à bon de commandes
ACCORD CADRE multi-attributaires Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voiries et de réseaux d'eaux pluviales ANNEES 2017 à 2020	ECMO BEREST CECOTECH URBAN Ingenierie	
Marché subséquent n°1 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voiries et de réseaux d'eaux pluviales Programme 2017	ECMO	30 852 €
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) Années 2017 à 2020		
Lot 1: Equipement de protection individuelle	Servet Duchemin	Marché à bon de commandes
Lot 2 : Vêtements de travail et haute visibilité, chaussures de travail, blouses pour les agents des écoles et restaurants scolaires	Servet Duchemin	Marché à bon de commandes
Lot 3 : Vêtements et équipements des policiers municipaux	GK Professional	Marché à bon de commandes
Fourniture de repas cuisinés livrés en liaison froide pour la cantine scolaire et centre de loisirs Années 2017 à 2019	API	Marché à bon de commandes
TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE Programme 2017 à 2020	VIA System	Marché à bon de commandes
CONCEPTION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE ET IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL Années 2017 à 2021	Voluprint	10 384 €

COMMISSIONS

Commission culture et communication du 20 juin 2017

Rapporteurs : Pierre MONIN / Jean-Luc SALMON

P. MONIN donne lecture du compte rendu de la commission qui était réunie exclusivement pour examiner de quelle manière sera illuminée la façade du bâtiment de la mairie. Le système à LED éclairant la mairie permettant différents effets lumineux et colorés, il convient donc de définir quels effets à quels moments.

Toutefois des questions restent en suspens tels que les choix thématiques avec les fêtes nationales et/ou évènements locaux. Mais encore, le choix de la couleur, de l'animation lumineuse régulière et colorée. La commune peut-elle être autonome sur le changement de programme et de savoir avant tout quels sont les animations et gamme chromatique possibles.

Considérant toutes ces questions, la commission demande que la société fasse une démonstration à l'issue de cette séance de conseil.

P. MONIN informe les membres de la commission que le marché du magazine municipal a été reconduit à la société VOLUPRINT (prix inférieur de 300 € à celui appliqué actuellement).

La commission donne un avis favorable à la demande de D. CRENÉ concernant la proposition de l'orchestre Mozaïque pour animer le repas du 11 novembre 2018.

P. MONIN fait part de la sortie du magazine le mardi 11 juillet et demande que la distribution soit faite avant le 14 juillet. Il en profite pour solliciter ses collègues pour être présents le jeudi 13 juillet afin de tenir la buvette et participer à la retraite aux flambeaux. Certains élus comme les années précédentes se portent volontaires : A. GUIBLAIN, P. PICARD, J.L. SALMON, A. PETIT, J. DELORME, C. DEUILLET.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Christian MOREL

- Présentation du rapport de l'assemblée générale de l'ADMR

C. MOREL fait part de sa participation à l'Assemblée Générale de l'ADMR de Monéteau.

Un bilan est diffusé : 12 bénévoles, 16 employés ce qui représente 16 000 heures d'activités pour 168 clients. Il y a 43 abonnés à la Télé Assistance.

Du côté des finances, aucun souci puisque l'association présente un compte légèrement excédentaire, elle fera aussi appel à un emploi aidé ; seul bémol, les subventions versées par les communes peuvent diminuer voire disparaître.

Une bonne nouvelle pour cette association qui a obtenu la certification AFNOR pour la qualité de son service rendu à 98 %.

Mais l'ADMR est toujours en recherches de bénévoles et surtout d'une personne pour reprendre la présidence.

Monsieur le maire explique la complexité de la gestion du personnel avec les syndicats. Toutes ces associations qui connaissent des difficultés financières font des regroupements afin de diminuer les frais de structures. Le Conseil départemental avait missionné un cabinet pour effectuer ce travail ce qui a permis à l'Union Nationale des Aides à Domicile d'Auxerre de résoudre ses problèmes. Ce problème étant dû très souvent à la concurrence avec les organismes privés d'où une mise à niveau des tarifs.

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

- Tarifs entrée spectacles Skenet'eau saison 2017-2018

JL .SALMON fait part que les tarifs de la saison 2017/2018 ne seront pas modifiés suite à une décision lors de l'examen des tarifs municipaux. La municipalité donne encore une année d'expérience pour cette salle avant d'étudier des réajustements de tarifs.

Le lancement de la saison aura lieu le vendredi 22 septembre à 18h30, le programme sera distribué du 4 au 18 septembre mais disponible sur le site internet : www.moneteau.fr à compter du mercredi 16 août à 12h00.

De plus, les horaires d'accueils vont changer soit du mardi au vendredi de 14h à 18h30 et le mercredi de 10h30 à 12h30 ; enfin la billetterie ouvrira le 23 septembre.

Monsieur le maire évoque les différents concerts du mois de juin avec une participation importante des écoles. Les enfants étaient heureux de leur prestation dans cette salle et les enseignants ravis de l'accueil réservé par les services du Skénéteau. De même que l'ambiance chaleureuse autour de la fête de la musique. Il se réjouit de voir que le Skénéteau est un lieu de vie incontournable dans la commune et que le public s'est agréablement approprié cette salle.

JL. SALMON insiste sur les spectacles gratuits diffusés aux écoles et durant les petites vacances scolaires faisant la joie du public ; mais aussi les concerts de musique classique avec le conservatoire d'Auxerre.

Rapporteur : Lionel DARLOT

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde et de la réserve communale

L. DARLOT présente aux élus un descriptif du Plan Communal de Sauvegarde avec projection sur écran.

Il rappelle brièvement l'historique puis les décrets relatifs à ce PCS mais fait surtout un rappel :

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Les risques identifiés sont les suivants :

- * Crues
- * Rupture de barrage
- * Eau de ruissellement et remontée des nappes
- * Retrait et gonflement des argiles
- * Accident nucléaire, matière dangereuse
- * Conduite de gaz
- * Pandémie grippale
- * Canicule
- * Incendie au bois du Thureau

L. DARLOT présente l'organisation de l'alerte des secours, le poste de commandement communal, l'organisation de l'alerte, de l'évacuation et de l'hébergement ; mais aussi comment guider les secours et réguler la circulation. Tout étant transcrit sur des fiches « actions » spécifiques à chaque lieu et devant être communiquées au poste de commandement pour en rendre compte en temps réel à la Préfecture.

Ce document sera soumis à l'approbation finale du conseil afin d'être transmis aux services de l'Etat mais sera aussi mis à la disposition de la population à l'accueil de la mairie.

Monsieur le maire remercie L. DARLOT pour cette présentation et demande aux élus de bien vouloir s'inscrire sur certains postes restés encore vacants dans l'organisation de ce Plan Communal de Sauvegarde

Questions diverses :

J. DELAS demande si la commune a des nouvelles pour le magasin Leclerc Express.
Réponse de Monsieur le maire : un courrier a été envoyé au propriétaire des locaux suite à son courrier accusant la mairie de ne pas protéger son bâtiment ; cependant, aucune nouvelle d'un quelconque repreneur.

A.PETIT s'interroge sur la procédure d'inscription pour intégrer la résidence senior.
Réponse de Monsieur le maire : la 1^{ère} pierre devrait être posée début du 4^{ème} trimestre pour une livraison début 2019. Dans ce laps de temps, la commune travaillera avec la Mutualité Française pour définir les critères d'attribution ; rien n'étant encore établi.

G. SCHAAP demande si la commune a des nouvelles pour l'assainissement de Sougères.
Réponse des élus : démarrage des travaux probablement septembre – octobre.

Monsieur le maire propose aux élus d'organiser une journée avec visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat : l'organisation se fera probablement en octobre mais à confirmer en concertation avec Monsieur le Député et un sénateur.

A l'issue de la séance, les membres du conseil municipal sont invités à découvrir les possibilités d'éclairage de la façade de la mairie dans une logique de programmation annuelle.

Prochain conseil : lundi 11 septembre 2017 à 20h15.

Monsieur le maire lève la séance à 23h15.